



# LETTRE AUX ELUS ET PARLEMENTAIRES



Grenoble, le 11 mars 2019

**Objet :** situation du service public de la Direction Générale des Finances Publiques

à Mesdames et Messieurs les élu-e-s et parlementaires  
du département de l'Isère

Mesdames, Messieurs,

Nos organisations syndicales, qui représentent aux dernières élections professionnelles la majorité des agents de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère, s'adressent à vous parce que l'heure est particulièrement grave pour notre administration et par incidence pour les collectivités territoriales et les citoyens.

La Direction Générale des Finances Publiques, née il y a quelques années de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique assure des missions que vous connaissez bien, au service de la nation, des citoyens et des collectivités locales. Il ne nous semble pas particulièrement utile ici d'aller plus dans le détail de ces missions essentielles qui vous sont familières.

Vous l'avez sans aucun doute déjà constaté, l'État se désengage des territoires, les déserte pour des raisons « douteuses » d'économies budgétaires et de « soi-disant » services plus efficaces pour les publics. C'est le plus souvent sans aucune concertation avec les syndicats et les élus locaux, départementaux et régionaux que les administrations informent, une fois leur plan mis au point.

Aussi, la raison de ce courrier est assez simple : vous informer de ce qu'est la réalité de notre administration aujourd'hui. Mais surtout, ce qu'elle ne sera plus demain si les projets du gouvernement et de nos responsables administratifs aboutissaient et si, vous, parlementaires de ce département, ne faisiez rien pour les arrêter.

Nous rappellerons quelques chiffres pour le département de l'Isère depuis la création effective de la DGFIP en 2009 :

- près d'1/4 des trésoreries de proximité ont été supprimées, dont plus de 11 ces 4 dernières années !
- 34 postes seront supprimés en 2019 portant le total à plus de 500 suppressions en 10 ans (40 000 au niveau national depuis 2002).

Notre administration est donc déjà mise à mal depuis des années tant du point de vue des emplois que de son implantation territoriale ou de l'exercice des missions. Il faut dire qu'elle est une cible assez facile des gouvernements successifs qui y voient une source inépuisable d'économies budgétaires.

Mais tout change et, dans cette période qualifiée de «mouvement des Gilets Jaunes», nous notons deux revendications majeures des populations : la justice fiscale et des services publics de proximité. La DGFIP est d'autant plus au cœur de ces problématiques qu'elle est l'administration d'État qui, avec son réseau de trésoreries de proximité, a le maillage des territoires le plus fin.

Dans ces conditions, il faut que vous soyez concrètement informés des projets en cours et des dégâts qu'ils causeraient s'ils aboutissaient. Ainsi, mi-décembre 2018, les directeurs locaux recevaient de la part de l'administration centrale un document/programme pluriannuel pour « *bâtir un nouveau réseau* » dont nous livrons quelques-uns des principaux points :

- sortir des emplois des chefs-lieux, ce qui pourrait séduire les collectivités locales, mais il ne s'agit pas là d'un transfert de service public, seulement d'agents qui, pour l'essentiel, travailleraient à distance pour de plus grosses structures. La Direction Générale le précise clairement : « *la localisation d'un back-office n'apporte aucun service à la zone d'implantation...* » ;
- corrélativement, limitation au maximum de l'accueil physique sans rendez-vous et exploration de tous les moyens permettant de simplement assurer des « *points de contact* » ;
- généralisation d'un mode d'organisation des trésoreries de Service Public Local (celles donc qui concernent les collectivités au plus près de leurs intérêts) fondé sur l'industrialisation des tâches en back-office (SFACT soit Services Facturiers) ;
- spécialisation d'un cadre (un seul agent donc) par EPCI à fiscalité propre pouvant assurer le front-office (conseil et expertise auprès des collectivités locales) ;
- regroupement des trésoreries hospitalières en une seule au maximum dans le périmètre de compétence des Groupements Hospitaliers de Territoires ; soit une pour tout le département de l'Isère,
- regroupement des Services des Impôts des Particuliers dont une grande partie serait donc supprimée et plus gros regroupements encore pour les Services des Impôts des Entreprises ;
- fusion des Services de Publicité Foncière avec concentration sur la capitale départementale sauf exceptions géographiques ;
- possibilité de « *s'affranchir des frontières départementales* » autrement dit que des services pourraient être communs à des « petites directions », voire que deux directions puissent à terme fusionner ;
- création d'agences comptables pour les collectivités les plus importantes mais aussi pour les trésoreries hospitalières (à leurs frais bien sûr).

Mesures auxquelles il faut ajouter un certain nombre de points déjà largement entamés :

- passage à un plafond de 300 € de paiement en numéraire avant l'interdiction totale de payer sous cette forme et un renvoi dans les bureaux de Poste ou de Tabac ;
- évolution vers le « tout numérique » en matière de déclarations, de paiements, d'échanges de renseignements et de données ;
- préparation d'un plan triennal de suppressions de postes d'ici à 2022 qui reviendrait à en supprimer entre 15 000 et 25 000. Soit, rapportés au département de l'Isère, aux alentours de 300 postes ...

En clair, cela se traduirait, pour un département comme l'Isère, par la suppression, a minima, d'une vingtaine de trésoreries de proximité, la concentration des Services des Impôts aux Particuliers et aux Entreprises qui entraînerait la suppression quasi certaine des sites de St Marcellin, La Mure, et un risque majeur sur Bourgoin, Voiron, La Tour du Pin et La Côte St André dans l'équilibre de leurs structures.

Notre directeur ne veut pas, à ce stade, nous livrer ses pistes de réflexion pour notre direction mais d'autres directeurs ont commencé à le faire. Ainsi celui de Vendée qui a indiqué qu'il n'y aurait plus dans son département que deux Services des Impôts des Particuliers et deux pour les Professionnels, un seul Service de Publicité Foncière et que la totalité des trésoreries de proximité étaient menacées (passage de 21 trésoreries en 3 « back-office » et quelques « front-office » dans des collectivités locales). Ainsi enfin, celui du Pas-de-Calais qui annonce travailler sur la fermeture de l'intégralité des trésoreries pour faire quelques « back-office » plus un cadre dédié aux collectivités locales, fusion de SIE et SIP ainsi que des SPF, avec un volant d'environ 13 % de suppression des effectifs,...

Nous demandons aux collectivités de ne pas s'y tromper, derrière l'apparence qui pourrait être séduisante d'une certaine autonomie se cachent deux écueils majeurs pour elles :

- d'une part, il s'agit ni plus ni moins d'un nouveau transfert de charges et de personnels comme elles en ont déjà connu plusieurs et toujours sans contreparties financières ;
- d'autre part, la volonté d'abandonner un des plus grands principes de la comptabilité publique, à savoir la séparation entre l'ordonnateur et le comptable, ce qui représente un risque majeur pour les collectivités et leurs responsables mais aussi pour les citoyens.

Nous les mettons en garde contre une tentation qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour elles et leurs administrés. Au demeurant, même les principaux responsables de la Cour des Comptes qui, pourtant, ne sont pas avares de critiques envers la DGFIP, ont relevé ces risques lors de la présentation de leurs vœux en janvier dernier.

Une mise en garde également pour l'ensemble des collectivités territoriales qui, au-delà de la perte des implantations de proximité de notre service public auraient à faire face à des situations très concrètes de potentiels conflits avec leurs concitoyens. Nous ne prendrons que l'exemple de l'impossibilité pour un grand nombre, souvent les plus fragiles, de régler leur loyer, leur centre de loisirs ou leur cantine en liquide. Le risque étant de voir ces missions accomplies par des tiers privés avec tout ce que cela comporte de risques et de recherche de profits incompatibles avec un Service Public gratuit et des agents au service de l'intérêt général.

Cette tendance lourde, qui pourrait soi-disant être partiellement compensée par les apports technologiques, est essentiellement technocratique dès lors qu'elle ne posera aucun problème aux plus gros, aux plus centralisés, plus au fait de ces technologies qu'ils soient individus, entreprises ou collectivités. Qu'en sera-t-il pour les plus éloignés, les plus faibles, les plus démunis ? La réponse est dans la question : ils continueront d'être les plus éloignés, les plus faibles et les plus démunis puisque dans le même temps l'administration aura ignoré leur réalité pour « rationaliser » son fonctionnement et réduire ses coûts.

Mais la dégradation de cette administration que nous considérons régaliennne, à l'inverse du Président de la République, crée d'autres inégalités, qui ne sont pas nouvelles mais vont s'accroître, celles relatives à l'impôt, tant décrié et sur lequel il est fait si peu pour en réhabiliter les fonctions. Nous n'avons clairement plus les moyens de l'asseoir et le contrôler dans des conditions acceptables pour les fondements même de notre démocratie au regard de ce qui le fonde et nous pensons là aux articles 13, 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Nous verrons ce qui ressortira de ce qui est nommé « le Grand Débat » et comment le gouvernement et les parlementaires le traduiront dans la loi. Mais d'ores et déjà nous condamnons d'une part les mesures fiscales de ces dernières années et de l'autre la baisse permanente des moyens donnés à notre administration.

En tant qu'élus et/ou parlementaires vous ne pouvez pas ignorer les catastrophes publiques qui nous sont annoncées et les conséquences sur les populations de vos circonscriptions. Vous ne pouvez pas ignorer l'appel de celles et ceux qui réclament plus de service public et plus de justice fiscale.

Et nous ajouterons, pour conclure, la question très immédiate sur laquelle vous allez devoir prochainement vous prononcer : le projet de loi de modernisation de la Fonction Publique. Il vient s'agréger aux réformes administratives pour les compléter, les rendre possible et les accompagner. Mais au fond, il consacre la destruction d'un modèle républicain que vos prédécesseurs ont organisé et consolidé au sortir de la 2ème guerre mondiale non pour protéger les fonctionnaires comme cela est bien trop souvent martelé, mais bien pour protéger les institutions et les citoyens de ce pays.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement de vous opposer à cette destruction programmée d'un modèle qui a fait ses preuves et contribué à consolider et renforcer notre modèle social, particulièrement pour les plus faibles qu'il s'agisse des territoires ou des populations qui les peuplent.

Nous souhaitons pouvoir échanger avec vous sur l'ensemble de ces questions.

Nous vous remercions de bien vouloir nous accorder une entrevue. Pour ce faire vous avez, ci-dessous, l'ensemble de nos coordonnées et nous nous mettrons à votre disposition.

Avant de terminer, nous vous informons que si les actions prennent des formes diverses sur l'ensemble du territoire, une grève nationale est d'ores et déjà prévue le 14 mars prochain.

Nous vous prions, au nom de tous nos camarades et des agents des Finances Publiques que nous représentons, de recevoir nos salutations militantes.

Pour Solidaires Finances Publiques Isère

Isabelle FERRUCCI  
Secrétaire départementale

Jean-Marc GEOFFRAY  
Secrétaire départemental adjoint

Pour la CGT Finances Publiques de l'Isère

Dominique LO MONACO  
Secrétaire départemental

Sébastien RIOUX  
Membre du bureau

**Pour nous joindre :**

[solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr)  
[isabelle.ferrucci@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.ferrucci@dgfip.finances.gouv.fr)  
[jean-marc.geoffray@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-marc.geoffray@dgfip.finances.gouv.fr)

04-76-39-39-90 / 06-83-15-39-83

[cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr)  
[dominique.lo-monaco@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dominique.lo-monaco@dgfip.finances.gouv.fr)  
[sebastien.rioux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.rioux@dgfip.finances.gouv.fr)

04-76-39-38-74 / 06-82-79-19-32